

« Une tannerie dans un village et un village dans un village » ou la petite histoire de la grande tannerie de Saint-Didace.

En observant récemment le plan cadastral de Saint-Didace datant de 1881, deux expressions m'ont sauté aux yeux: « tannerie » et Réserve Atkinson ».

Quoi? qu'est-ce que c'est? il y avait une tannerie à Saint-Didace et il y avait une réserve! Était-ce une réserve amérindienne ? Je devais absolument satisfaire ma curiosité.

- Première observation : ces deux lieux ne font maintenant plus partie de Saint-Didace mais de Sainte-Ursule (annexion des lots 1 à 20 en 1882).
- Deuxième observation : la réserve Atkinson n'est pas une réserve amérindienne. Le 5 octobre 1810, le Seigneur Charles-Louis Tardieu de Lanaudière concède à Antoine Atkinson et compagnie, pour vingt ans, une terre en bordure ouest de la Rivière Maskinongé pour y bâtir moulin à scie et dépendances. Antoine Atkinson aurait requis l'octroi d'une réserve forestière de 50 arpents par 50 arpents pour répondre à ses besoins en bois. Voilà l'origine de la « Réserve Atkinson »

La tannerie de Yaletown (tannerie de Saint-Didace).

En 1856, le Major Georges Henry Yale, résidant en la ville de Rivière-du-Loup (Louiseville), achète de Samuel Gerrard un terrain sur les bords de la rivière Maskinongé, portant aujourd'hui les numéros 1, 2 et 3 du cadastre de la Réserve Atkinson alors de Saint-Didace. Il y construisit une tannerie, cette bâtisse en forme d'équerre avait cent vingt pieds de long par quarante de large, dont une partie avait deux étages et l'autre trois.



Reproduction sur ardoise de la tannerie du Yaletown

Il y avait une bâtisse pour les bouilloires situées dans l'île formée par la rivière. Il y avait aussi une bâtisse servant de séchoir, un moulin à mouder l'écorce de pruche pour en faire le tanin, ce tanin permettait de rendre les peaux imputrescibles, il y avait aussi un moulin à scie et un moulin à farine. Pour avoir la force motrice voulue, Georges Henry Yale avait fait construire une chaussée ; de plus, il construisit

à cet endroit un poste comprenant quatorze maisons habitées par les employés et connues sous le nom de YALETOWN.

Un chemin fut ouvert en 1856, pour communiquer à cet endroit, partant du Chemin du Roy et passant par Sainte-Ursule. Il fallut aussi construire un pont au-dessus de la rivière.

Cette tannerie produisait 20 000 côtés de cuir à semelles par année. L'été, toute la production était descendue en voitures à la Rivière-du-Loup (Louiseville) où Yale exploitait déjà une tannerie dans les années 1856, tannerie qui a brûlé au début juin 1860, le cuir y était chargé sur bateaux à vapeur. L'hiver, le cuir était monté à Montréal par charretiers qui faisaient 3 voyages par semaines. Cette tannerie était la deuxième du genre au Canada à cette époque ; la première était celle des frères Casimir et Calixte Galibert, de Montréal, qui furent

les pionniers du tannage au Canada.

Cet endroit eut ses années de prospérité. C'était un « village » assez bien organisé. Un bureau de poste y fut établi, il y avait aussi un magasin, une école qui servait pour le culte religieux ; messieurs Arsène Mayrand, curé de Saint-Ursule et Félix Turgeon, curé de Saint-Didace venaient y célébrer le culte à l'occasion. En 1871, en y comptait cent vingt-cinq habitants et les principaux citoyens étaient : François Alarie, Hercule Alarie, Joseph Alarie, Tréflé Arseneault, Honoré Duhaime, Édouard Fleury, Narcisse Grenier, Alfred Lamarre, François Leblanc, Pierre Sicard junior, Pierre Sicard senior, Alexandre Turner, tous tanneurs ; David Turner, corroyeur. Louis Motard était le surintendant des tanneurs et Onésime Pichette était le meunier de la place.

Ces propriétés furent vendues par Georges Henry Yale en 1873 à la société F. Shaw & Bros, tanneurs de Montréal. Ces derniers les vendirent à la compagnie Donoan & Moran. La tannerie brûla en 1876. Georges Henry Yale racheta le tout et reconstruisit la tannerie. En 1882, Georges Henry Yale est toujours propriétaire du lot 2 où se trouve la tannerie et la plupart des bâtiments et Isaac Lanthier, tanneur, est propriétaire des lots 1 et 3. En novembre 1882, Georges Henry Yale signe une reconnaissance de dette auprès de la Banque Ville-Marie de Montréal. En décembre 1883, Edward Ashworth Waterhead, marchand de cuir, James H Davie, marchand, tous deux de Montréal et David N. Alexander de Toronto, à qui Georges Henry Yale avait cédé ses droits sur la tannerie, vendent cette dernière à la Banque Ville-Marie qui continue les opérations de la tannerie jusque février 1887. En février 1887, la Banque Ville-Marie vend la tannerie à John Heenan, manufacturier de cuir de Montréal. Ce dernier n'exploita la tannerie que quelques mois, tout travail cessa en l'année 1888. Le 3 février 1900, les liquidateurs de la Banque Ville-Marie, envers qui John Heenan était endetté, vendent à Édouard Caron le site ainsi que plusieurs autres lots. Le site passe entre différentes mains de la famille Caron et en 1908, Clovis Caron qui s'était porté acquéreur du site, vend la plupart des habitations qui seront déménagées en différents endroits, on pense que plusieurs d'entre elles se sont retrouvées sur le site du futur village de Saint-Edouard, dont celle d'Édouard Alarie. Durant ces prises de possession successives, le site est souvent appelé : « l'Établissement du Ruisseau Plat ».

A l'exception des bases de la cheminée de la tannerie, il n'existe aujourd'hui presque aucun vestige de ce site que l'on a aussi appelé le Poste de Yale ou poste de Saint-Edouard. Les arbres se sont réimplantés sur une bonne partie du site, il reste un petit chemin qui descend à la rivière.

M. André Béland, actuel propriétaire du site, se souvient y avoir démolé les restes d'une maison en piteux état lorsqu'il est devenu propriétaire du lieu.

YALETOWN est maintenant un village fantôme.

CHRISTIAN PORÈS
Comité 150^e Saint-Didace.

Sources :

- Écho de St-Justin, 15 novembre 1928 : « Le Poste de Yale, Yaletown » par Charles Drisard.
- « Souvenances de notre coin de pays, St-Ursule 1836-1986 » par Héliène Deschesnes, 1987.
- « Les débuts de St-Ursule », édition du 175e, par Lucien, Jacques, André Bellemare et Claire Lambert, 2010.
- André Béland, propriétaire actuel du site.
- Patrick Blanchet, directeur général, Société d'histoire forestière du Québec, « La récolte d'écorce de pruche dans les Cantons de l'Est, une perturbation anthropique majeure ? »

Définitions et explications :

- Tanner : Transformer en cuir la peau naturelle brute des animaux, sous l'action chimique de tannins ou d'autres produits.
 - Tanneur : Deux significations : soit l'ouvrier, celui qui tanne les cuirs, soit l'entrepreneur, le propriétaire de la tannerie, celui qui vend les cuirs.
 - Corroyeur : Celui qui transforme le cuir après tannage, en lui donnant la souplesse, la couleur, le grain, le dernier apprêt requis pour ses divers usages.
 - Côtés de cuir à semelles : Je n'ai pas trouvé la définition exacte, mais ce sont des pièces de cuir servant à la fabrication de bottes, bottines et chaussures.
 - Récolte d'écorce de pruche : Avant le 20e siècle, l'industrie du tannage était très importante au Québec. Chose peu connue, la récolte d'écorce de pruche a eu un impact quelquefois marqué sur le paysage forestier québécois. La récolte se faisait au printemps, au moment où la sève montante facilitait le travail. Ce prélèvement se faisait : soit directement de l'arbre sur pied en ne prélevant que l'écorce de la partie inférieure du sol jusqu'à cinq ou six pieds de hauteur, soit en abattant l'arbre et en récoltant le maximum d'écorce sur le tronc. Dans le premier cas, l'arbre ne pouvait survivre et mourrait debout ; dans le second cas, il arrivait souvent que l'on ne récolte pas le bois et qu'on le laisse pourrir sur place. Des forêts entières de pruches ont ainsi été détruites ou presque.
-